



MINISTRE DU COMMERCE
ET DE LA CONSOMMATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE
DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

BUREAU DE LA METROLOGIE LEGALE
ANTSIRANANA

CERTIFICAT DE JAUGEAGE

Position Ballon : BASSE

N° : 009-SML/D/T/26/C

Récipient-mesure pour produits pétroliers
CITERNE A TROIS COMPARTIMENTS
Montée sur un camion immatriculée 4803 TAP
DETENTEUR : VOROMAILALA FITANTERANA
LIMITE DE VALIDITE : MAI 2029

Les hauteurs et distances sont mesurées par la verticale de pige passant par le milieu du segment joignant le plan de débordement du capot (plan de référence),

- Capacité total (Vt)= Volume limité par le plan du débordement ;
- Capacité nominale= volume correspondant au remplissage normale en service;
- Creux (C)= distance du niveau du liquide au plan de référence P (distance mesurée obligatoirement à l'aide d'un sabre)
- L'erreur maximale tolérée à la Jauge : $\pm 0,2\%$ du volume nominale
- L'erreur maximale tolérée en service : $\pm 0,5\%$ du volume mesurée (Y sont incluse les erreurs de la Jauge, de détermination du niveau du liquide, du mesurage de la température et de la masse volumique etc.) Selon recommandation OIML R80 (édition 1989F)
- Les mesures prises sont les contenances en litres pour distances de creux, en centimètre.

COMPARTIMENT N°1 AV

Capacité nominale
Vn= 4 000 litres

Capacité Total
Vt= 4 185 litres

Degré maximal de remplissage
Vn / Vt= 95,58%

Creux C=238 mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
14	4102	18	4068	22	4024	26	3966	30	3890
15	4094	19	4058	23	4010	27	3948	31	3868
16	4086	20	4048	24	3996	28	3930	32	3844
17	4077	21	4038	25	3982	29	3910	33	3820

COMPARTIMENT N°02

Capacité nominale
Vn= 5 000 litres

Capacité Total
Vt= 5 200 litres

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 96,15%

Creux C=197mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
10	5122	14	5080	18	5026	22	4956	26	4864
11	5112	15	5068	19	5010	23	4936	27	4838
12	5102	16	5054	20	4994	24	4914	28	4808
13	5090	17	5040	21	4976	25	4890	29	4778

COMPARTIMENT N°03

Capacité nominale
Vn= 4 000 litres

Capacité Total
Vt= 4 220 litres

Degré maximal de remplissage
Vn/Vt= 94,79%

Creux C=246mm

cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres	cm	litres
15	4114	19	4074	23	4024	27	3960	31	3880
16	4106	20	4062	24	4008	28	3942	32	3858
17	4096	21	4050	25	3992	29	3922	33	3834
18	4084	22	4038	26	3976	30	3901	34	3808

Bureau de la Métrologie Légale ANTSIRANANA,
sis 28 Bis Rue Richelieu Place Kabary ANTSIRANANA 201
Tél 034 89 572 81 – 032 90 975 41
Adresse mail : smlantsiranana@gmail.com

Certificat N° : 009-SML/D/T/26/C
Date de contrôle : 12 Mai 2026
Date limite : **Mai 2029**
CC- IM : 4803 TAP

& La pastille de chaque compartiment de la citerne est réglée en fonction de la distance de creux correspondant à la capacité nominale indiquée sur le présent certificat.

& Le plomb attaché au scellement de sa fixation est marqué par le poinçon « Primitif » du Service de la Métrologie Légale.

NOTA BENE : Le présent certificat de jaugeage doit toujours accompagner la citerne et être présenté à toutes demandes des usagers ou des fonctionnaires des services de contrôle (Décret 93-360 du 07 Juillet 1993)

Fait à Antsiranana, le **13 Mai 2026**

Le Chef du Bureau de la Métrologie Légale

